



2024/054

Saint Mamert du Gard, le 4 mars 2024

ARRETE DU MAIRE

Objet : risque de chute d'un volet rue Chardonnaud installation de barrières de chantier le long de l'immeuble de M Gabriel TEMPIER

- Le Maire de la commune de Saint-Mamert-du-Gard,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R417-6,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-1 et 2.

Considérant le risque de chute sur la voie publique rue Chardonnaud du volet se trouvant à l'étage de la propriété de M. Gabriel TEMPIER – immeuble à l'angle du 11 route de Nîmes / rue Chardonnaud.

ARRETE

Article 1^{er} : OBJET DE LA DEMANDE

Installation d'une zone délimitée de 2.5m X 6 m rue Chardonnaud contre l'immeuble de M. Gabriel TEMPIER.

Article 2 : REGLEMENTATION

- Circulation autorisée rue Chardonnaud sur 1/2 voie,
- Stationnement interdit à tout véhicule sur la zone délimitée contre le bien rue Chardonnaud.

Installation de la signalisation suivante :

- 4 barrières de sécurité.

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbal de la gendarmerie et/ou le policier municipal, et les véhicules en stationnement gênant seront enlevés par la fourrière aux frais et aux risques des contrevenants.

Article 3 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

Cette réglementation prendra effet à compter du 4 mars 2024 – 10 heures et jusqu'au vendredi 8 mars 2024 inclus.

Article 4 :

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté :

- la gendarmerie de Saint-Mamert-du-Gard,
- le policier municipal,
- le pétitionnaire.

Article 5 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 30 000 NIMES, téléphone 04.66.27.37.00 – télécopie 04.66.36.27.86, mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Mamert du Gard,
- Monsieur le Secrétaire Général,
- Monsieur le policier municipal,
- Monsieur Gabriel TEMPIER.

Le Maire,

Catherine BERGOGNE

